«FORMULE Nº 50B.

SERMENT DU RÉPONDANT DE L'ÉLECTEUR ABSENT. (Art. 46A (2) c), Art. 46B (2) c)).

(1) Vous jurez (ou affirmez solennellement) que vous êtes (Nom, adresse et occupation) comme l'indique la liste électorale qui vous est maintenant montrée;

(2) Que vous connaissez (Mentionner le nom du requérant et indiquer son adresse et son occupation), qui a demandé à voter à l'élection en cours, d'après l'(article 46A ou 46B,

selon le cas);

(4) Que vous croyez véritablement que ledit requérant est habile à voter dans l'arrondissement de votation pour lequel il demande présentement à voter, à l'élection en

cours. Ainsi Dieu vous soit en aide.»

20